

**DEVELOPPEMENT SOCIAL – CENTRE SOCIAL – CONTRAT DE PROJET 2019-2022**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour en séance.

**MOBILITES ET HABITAT – GENS DU VOYAGE – NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT 2019-2024**

Le Conseil communautaire a validé le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024.

**MOBILITES ET HABITAT – GENS DU VOYAGE – AIRES – TARIFS – REGLEMENTS INTERIEURS**

Le Conseil communautaire a validé les tarifs et les règlements intérieurs pour l'aire d'accueil des gens du voyage et l'aire de regroupement familial.

**MOBILITES ET HABITAT – DISSOLUTION D'ASSOCIATIONS**

Le Conseil communautaire a accepté la somme de 500 € versée par l'association pour le développement de la plateforme multimodale de La Brohinière, suite à sa dissolution et a décidé de verser une subvention de 6 932,60 € pour clôturer les comptes de l'association du Pays de Saint-Brieuc Sud en vue de sa dissolution.

**NUMERIQUE – ADHESION A L'ASSOCIATION COTER NUMERIQUE**

Le Conseil communautaire a décidé d'adhérer à l'association COTER NUMERIQUE. Elle a pour objet d'établir une concertation entre ses adhérents afin d'étudier toutes les questions intéressant les systèmes d'information et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

**NUMERIQUE – MEGALIS – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – BOUQUET DE SERVICES 2020-2024**

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'investissement au syndicat mixte Mégalis Bretagne à la hauteur de 11 662 € pour la préparation du programme 2020-2024.

**SANTE – MAISON DE SANTE COMMUNALE – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS**

Le Conseil communautaire a validé les conditions d'attribution de fonds de concours pour les projets de maisons de santé communales et attribué un fonds de concours à la commune d'Eréac d'un montant de 52 000 €.

**ENFANCE ET JEUNESSE – ACCUEILS DE LOISIRS – TARIFS**

Le Conseil communautaire a validé :

- La prise en compte du quotient familial des parents dans le cas d'une inscription en accueil de loisirs 3-11 ans par des grands-parents demeurant sur le territoire (sous réserve de place disponible),
- Le lissage, sur 2 ans (2019 et 2020), des tarifs d'accueil de loisirs estival du site d'Erquy et la grille tarifaire.

**ENFANCE ET JEUNESSE – MISSION LOCALE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC – DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEMENTAIRE**

Le Conseil communautaire a désigné Dominique TIREL, délégué supplémentaire pour siéger au sein de la Mission Locale du Pays de Saint-Brieuc.

**ENFANCE ET JEUNESSE – CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS, CULTURE ET LOISIRS (OISCL) 2019-2021**

Le Conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs avec l'Office Intercommunal des Sports, Culture et Loisirs (OISCL) pour la période 2019-2021.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE LA TOURELLE 3 (LAMBALLE-ARMOR) – ACQUISITION DE TERRAINS**

Le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition d'une emprise comprenant des bâtiments d'exploitation, estimée à 62 640 m<sup>2</sup> à prélever sur les parcelles 142ZT033, 142ZT068, 142ZT068 et 142ZT069, au prix de 4 € HT/m<sup>2</sup>, soit 250 560 €. Les frais d'acte et de géomètre sont pris en charge par Lamballe Terre & Mer.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE LA TOURELLE 3 (LAMBALLE-ARMOR) – ACQUISITION DE TERRAIN COMMUNAL**

Le Conseil communautaire a accepté d'acquérir la parcelle 142ZT131 d'une surface de 61 m<sup>2</sup> au prix de 240 € HT. Les frais d'acte sont à la charge de Lamballe Terre & Mer.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE LANJOUAN 2 (LAMBALLE-ARMOR) – ACQUISITION D'EMPRISES A LA COMMUNE DE LAMBALLE-ARMOR**

Le Conseil communautaire a accepté l'acquisition d'emprises d'une surface estimée à 3 861 m<sup>2</sup>, à prélever sur les parcelles cadastrées 270ZO340, 270ZN037, 270ZN038 et 270ZN039 au prix de 1 € HT /m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et les frais d'acte sont à la charge de Lamballe Terre & Mer dans le cadre du projet global d'aménagement de la zone.

**EAU ASSAINISSEMENT – RELAIS DE RADIOTELEPHONIE MOBILE – CHATEAU D'EAU DE BIEN-ASSIS (PLENEUF-VAL-ANDRÉ)**

Le Conseil communautaire a autorisé le renouvellement du bail de l'opérateur Orange pour une période de 12 ans moyennant une redevance annuelle de 4 100 € et une indemnité forfaitaire annuelle de 900 € HT, majorées de 2 % annuellement.

**EAU ASSAINISSEMENT – RELAIS DE RADIOTELEPHONIE MOBILE – CHATEAU D'EAU DE BIEN-ASSIS (PLENEUF-VAL-ANDRÉ)**

Le Conseil communautaire a autorisé le renouvellement du bail de l'opérateur Infracos pour une période de 12 ans moyennant une redevance annuelle de 4 100 € et une

indemnité forfaitaire annuelle de 900 € HT, majorées de 2 % annuellement.

#### **EAU ASSAINISSEMENT – CONVENTION POUR LA FOURNITURE DE GAZOLE – COMMUNE DE HENON**

Afin d'optimiser les coûts en carburant et les déplacements lors de l'utilisation du tractopelle de Lamballe Terre & Mer, celui-ci peut être alimenté en carburant au centre technique d'Hénon. Le Conseil communautaire a approuvé les modalités techniques, administratives, financière et a autorisé le Président à signer cette convention.

#### **EAU ASSAINISSEMENT – ZONAGE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LAMBALLE – APPROBATION**

Le Conseil communautaire a validé les conclusions et recommandations du commissaire enquêteur et a arrêté le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Lamballe. Il a demandé :

- A la commune de Lamballe-Armor d'approuver le zonage d'assainissement des eaux usées,
- L'affichage de la délibération en mairie et au siège de Lamballe Terre & Mer durant un mois et d'une mention légale dans deux journaux,
- La mise à disposition du dossier au public, au siège de Lamballe Terre & Mer pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

#### **EAU ASSAINISSEMENT – ZONAGE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES D'ANDEL – APPROBATION**

Le Conseil communautaire a validé les conclusions et recommandations du commissaire enquêteur et a arrêté le zonage d'assainissement des eaux usées « scénario 2 » de la commune d'Andel. Il a demandé :

- A la commune d'Andel d'approuver le zonage d'assainissement des eaux usées (scénario 2),
- L'affichage de la délibération en mairie et au siège de Lamballe Terre & Mer durant un mois et d'une mention légale dans deux journaux,
- La mise à disposition du dossier au public, au siège de Lamballe Terre & Mer pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

#### **EAU ASSAINISSEMENT – ZONAGE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE QUINTENIC – APPROBATION**

Le Conseil communautaire a validé les conclusions du commissaire enquêteur et a arrêté le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Quintenic. Il a demandé :

- A la commune de Quintenic d'approuver le zonage d'assainissement des eaux usées,
- L'affichage de la délibération en mairie et au siège de Lamballe Terre & Mer durant un mois et d'une mention légale dans deux journaux,
- La mise à disposition du dossier au public, au siège de Lamballe Terre & Mer pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

#### **EAU ASSAINISSEMENT – ACHAT D'UN TERRAIN SAINT-AARON (LAMBALLE-ARMOR)**

Le Conseil communautaire a décidé d'acquérir auprès de M. Pascal HOUZÉ, la parcelle ZD 79 d'une surface de 1 000 m<sup>2</sup>, sur Saint-Aaron (commune de Lamballe-Armor), pour un montant de 1 500 € net vendeur. Les frais de

géomètre, d'actes et d'enregistrement sont à la charge de Lamballe Terre & Mer.

#### **ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET EDUCATION CULTURELLE – ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE – TARIFS 2019-2020**

Le Conseil communautaire a validé les tarifs applicables dès la rentrée 2019-2020 et les conditions de mise en œuvre.

#### **SPORTS – TOUR DE BRETAGNE CYCLISTE – PARTENARIAT**

Lamballe Terre & Mer ayant été sollicité pour être partenaire du Tour de Bretagne cycliste, le Conseil communautaire a décidé de verser une subvention de 12 500 € à l'association.

#### **DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – SITE NATURA 2000 LANDES DE LA POTERIE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION 2019**

Le Conseil communautaire a approuvé le programme d'activités, le budget de l'opération et son plan de financement d'un montant de 7 980,42 €. Il a autorisé le Président à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel et à solliciter toute subvention auprès de l'Etat, de l'Union Européenne.

#### **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire a pris acte de ces décisions.

#### **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire a pris acte de ces décisions.